



# Assemblée générale

Distr.: Limitée  
25 janvier 2008

Français  
Original: Anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Quarante-septième session

Vienne, 31 mars-11 avril 2008

### Ordre du jour provisoire\*

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Déclaration du Président.
5. Débat général.
6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial.
8. Questions portant sur:
  - a) La définition et la délimitation de l'espace;
  - b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

---

\* Au paragraphe 4 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à ce qu'à sa quarante-septième session, en tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier de celles des pays en développement, le Sous-Comité juridique examine les points 5, 6, 7 et 8 comme questions ordinaires de l'ordre du jour, les points 9, 10 et 11 comme thèmes de discussion distincts et le point 12 conformément au plan de travail adopté par le Comité. Au paragraphe 5 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarante-septième session le Sous-Comité juridique soumettrait au Comité ses propositions concernant les nouvelles questions qu'il devrait examiner à sa quarante-huitième session, en 2009.



9. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace.
10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.
11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial.
12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace.
13. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner à sa quarante-huitième session.

## **Annotations**

### **2. Élection du Président**

Conformément à l'accord auquel le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est parvenu à sa quarante-sixième session sur les mesures relatives à la composition future des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>1</sup>, et en vertu des dispositions relatives aux méthodes de travail du Comité et de ses organes subsidiaires<sup>2</sup>, le Groupe des États d'Europe orientale a proposé la candidature de Vladimír Kopal (République tchèque) au poste de président du Sous-Comité juridique pour la période 2008-2009.

Au paragraphe 51 de sa résolution 61/111, l'Assemblée générale a entériné la composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2008-2009 et a convenu que le Comité et ses sous-comités éliraient les membres de leurs bureaux à leurs sessions respectives en 2008, conformément à cette composition. Cette décision a été approuvée par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 62/217.

### **6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace**

Au paragraphe 6 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-septième session, convoquerait de nouveau son groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace et examinerait l'opportunité d'en proroger le mandat au-delà de sa quarante-septième session.

À sa quarantième session, en 2001, le Sous-Comité juridique a convenu que les discussions du Groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et des obstacles à une adhésion universelle à ces instruments, ainsi que sur la promotion du droit de l'espace, en particulier par l'intermédiaire du

---

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, par. 5 à 9.*

<sup>2</sup> *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément n° 20 (A/52/20), annexe I; voir également Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 20 (A/58/20), annexe II, appendice III.*

Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118).

À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité est convenu que le Groupe de travail examinerait toutes nouvelles questions analogues pouvant être soulevées lors de ses délibérations, à condition que ces questions entrent dans le cadre de son mandat actuel (A/AC.105/787, par. 140).

À sa quarante-sixième session, en 2007, le Sous-Comité est convenu qu'à sa quarante-septième session, en 2008, les États Membres pourraient, en examinant la question de la faible participation des États à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes (résolution 34/68 de l'Assemblée générale, annexe), dans le cadre du Groupe de travail (A/AC.105/891, par. 11):

- a) Examiner les activités qui sont actuellement menées ou qui doivent être menées sur la Lune et les autres corps célestes dans un proche avenir;
- b) Recenser les avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune;
- c) Recenser les règles nationales et internationales qui régissent les activités sur la Lune et les autres corps célestes;
- d) Déterminer dans quelle mesure les règles internationales existantes traitent de manière adéquate les activités sur la Lune et les autres corps célestes.

#### **7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial**

Lors de l'examen du point 7, les États Membres souhaiteront peut-être appeler l'attention du Sous-Comité juridique sur toute information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.

#### **8. Questions portant sur:**

##### **a) La définition et la délimitation de l'espace**

Au paragraphe 7 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait de nouveau son Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace.

##### **b) Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications**

#### **11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial**

À sa quarante-sixième session, en 2007, le Sous-Comité est convenu d'inscrire, comme nouveau point distinct, à l'ordre du jour de sa quarante-septième session, en 2008, le point intitulé "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial" et a noté que les débats sur cette question viseraient à promouvoir la coopération avec les pays en développement et l'assistance qui leur est fournie. Le Sous-Comité est en outre convenu d'étudier la possibilité d'en poursuivre l'examen au-delà de la quarante-septième session (A/AC.105/891, par. 135).

**12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace**

Au paragraphe 8 de sa résolution 62/217, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique examinerait les exposés que feraient les États Membres sur les rapports touchant leur législation nationale, conformément au plan de travail pour la période 2008-2011.

## Annexe

### Organisation des travaux

1. À sa quarante-sixième session, en 2007, le Sous-Comité juridique est convenu que ses modalités d'organisation devaient rester souples afin d'utiliser au mieux les services de conférence mis à sa disposition (A/AC.105/891, par. 10). Ses travaux ont été organisés de manière à permettre aux groupes de travail devant être de nouveau réunis pour étudier les points 6 et 8 a) de disposer du plus de temps possible.
2. À sa quarante-sixième session, le Sous-Comité a pris la décision d'inviter l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial à organiser un colloque en ayant à l'esprit la possibilité d'inscrire cette question comme un point distinct à l'ordre du jour de sa quarante-huitième session, en 2009 (A/AC.105/891, par. 137). Un colloque intitulé "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial", parrainé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial (ECSL), aura lieu après la séance de l'après-midi, les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2008.
3. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Sous-Comité.

### Calendrier indicatif<sup>a</sup>

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
<b>Semaine du 31 mars au 4 avril 2008</b>		
Lundi 31 mars	Point 1. Ouverture de la session Point 2. Élection du Président Point 3. Adoption de l'ordre du jour Point 4. Déclaration du Président Point 5. Débat général	Point 5. Débat général Colloque: Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial (premier jour)
Mardi 1 <sup>er</sup> avril	Point 5. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	Point 5. Débat général Colloque: Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial (deuxième jour)
Mercredi 2 avril	Point 5. Débat général Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial	Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup>  Point 7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Point 9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Jeudi 3 avril	Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Point 9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace	Point 6. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace <sup>b</sup> Point 7. Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial Point 9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace
Vendredi 4 avril	Point 8 a). La définition et la délimitation de l'espace <sup>c</sup> Point 8 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace Point 10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	Point 8 a). La définition et la délimitation de l'espace <sup>c</sup> Point 8 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 9. Utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace Point 10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
<b>Semaine du 7 au 11 avril 2008</b>		
Lundi 7 avril	Point 8 a). La définition et la délimitation de l'espace <sup>c</sup> Point 8 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles  Point 11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial	Point 8 a). La définition et la délimitation de l'espace <sup>c</sup> Point 8 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles  Point 11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mardi 8 avril	Point 8 a). La définition et la délimitation de l'espace <sup>c</sup>  Point 8 b). Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 10. Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Point 11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial	Point 11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial  Point 12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace Point 13. Propositions au Comité concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner
Mercredi 9 avril	Point 11. Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial  Point 12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace  Point 13. Propositions au Comité concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner	Point 12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace Point 13. Propositions au Comité concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner
Jeudi 10 avril	Point 12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace Point 13. Propositions au Comité concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour	Point 12. Échanges généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace Point 13. Propositions au Comité concernant les nouvelles questions que le Sous-Comité juridique devrait examiner Adoption du rapport du Groupe de travail sur le point 8 a) de l'ordre du jour
Vendredi 11 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

<sup>a</sup> À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que pour faciliter aux États Membres l'organisation de leur programme, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve cependant du temps qui serait effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20, par 169 b)*).

- <sup>b</sup> Le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 6 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 6. Le Sous-Comité juridique reprendra l'examen du point 6 le jeudi 10 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
- <sup>c</sup> Le Groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, qui sera convoqué de nouveau conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale, se réunira pendant la période affectée à l'examen du point 8 a). Le Sous-Comité reprendra l'examen de ce point le jeudi 10 avril, en vue d'adopter le rapport du Groupe de travail.
-